

**COMITE SYNDICAL
DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE**

Mercredi 5 juillet 2017 – 18h30 – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Mme Véronique CHABROL, M. Pierre COUPRIT, M. Pascal GADEYNE, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Philippe JIDOUARD, Mme Josette LASSEUR, M. Jean-Pierre LATRON, M. Michel LERAT, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE, Mme Pascale STALLEGGER, M. Jean-Marie VERCRUYSSSE, M. Jacques VAUQUELIN, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Laurent BEAUVAIS qui a donné pouvoir à M. Roger RUPPERT, M. François BRIZARD, M. Bernard DABIEL, M. François DREUX, M. Charles HAUTON qui a donné pouvoir à M. Sébastien GOURDEL, M. Frédéric LEVEILLE, Mme Chantal LOISEL-NICOLEAU, Mme Véronique LOUWAGIE qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Pierre PAVIS, M. Dominique NETZER.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Jean-Marie VERCRUYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2017

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la présente note.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 28 mars 2017.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2017 – 07 – 01

OBJET : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT

Le Président rappelle que l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est encadrée par le Code de l'Urbanisme.

Le SCOT comprend 3 parties distinctes : un Rapport de Présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le Rapport de Présentation est essentiellement une analyse, enrichie tout au long de la démarche.

Le PADD exprime le projet politique de la structure porteuse pour son territoire.

Le DOO met en œuvre le PADD, en respectant les orientations qu'il a définies, avec des orientations opposables.

Les grandes étapes de l'élaboration du SCOT :

- **la préconisation du SCOT** : c'est le lancement du SCOT. Cela a été fait par délibération du Syndicat Mixte du SCOT en date du 10 décembre 2013,
- **la phase de diagnostic** : elle a eu lieu entre 2014 et 2016 à travers le diagnostic du Cabinet RCT, l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture, le diagnostic foncier de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, l'Etat Initial de l'Environnement de l'agence Even Conseil,
- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** : c'est le projet politique du SCOT. Cette phase a été confiée à l'agence E.A.U, et s'achève par un débat au sein de l'organe décisionnel de la structure porteuse du SCOT,
- **le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** : C'est le document opposable du SCOT (lien de compatibilité avec les PLUI notamment). Il définit les prescriptions nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs du PADD. Cette dernière phase se clôturera par un arrêt du SCOT par le Comité Syndical, suivi d'une phase de consultation et d'enquête publique avant approbation du SCOT.

Concernant le PADD, le Code de l'Urbanisme prévoit qu'un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant de la structure porteuse du SCOT, au moins 4 mois avant son arrêt.

Article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme

Créé par ordonnance [n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.](#)

Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article [L. 143-16](#) sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma.

2

Le Président précise que le Comité Syndical n'a pas à valider le PADD en lui-même, mais qu'il doit acter que le débat sur le PADD a bien eu lieu. C'est le SCOT en lui-même qui sera soumis à la validation du Comité Syndical, après l'élaboration du DOO.

L'Agence EAU a été sélectionnée pour élaborer le SCOT, par délibération du 29 février 2016. Le travail de l'agence est accompagné par la Commission SCOT / Urbanisme du Comité Syndical. Le projet de PADD a été élaboré suite aux réunions avec les partenaires, aux rendez-vous avec les collectivités du territoire, et aux 3 forums organisés à Argentan (5 juillet 2016) et à Gacé (29 novembre 2016, et 25 avril 2017).

Le projet de PADD a été adressé aux membres avec l'invitation à la réunion.

Le Président passe la parole à Constance BONPAIN et Nicolaye LAMY, de l'Agence E.A.U, pour une présentation résumée du projet de PADD.

Le projet complet de PADD a été adressé aux membres avec l'invitation à la réunion.

La présentation aborde le calendrier de la démarche, le positionnement du territoire, et les 3 axes du PADD :

- Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales,
- Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité,
- Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat.

A l'issue de la présentation, le Président ouvre la partie de débat sur ce projet de PADD.

Jean-Marie VERCRUYSSSE rappelle que le SCOT doit rester global et donner les grandes lignes stratégiques de développement du territoire. Le SCOT doit encadrer les PLUI, tout en leur laissant la marge de manœuvre nécessaire au travail à la parcelle, sans trop les contraindre. Les objectifs en termes de population, de logements et de consommation d'espace doivent donc être compatibles avec ceux des différents PLUI en cours d'élaboration.

Jean-Pierre LATRON pense que les objectifs d'augmentation de population et de croissance de l'emploi sont des vœux pieux car le territoire perd toujours des habitants, comme le Département de l'Orne dans son ensemble. Que faire pour développer les entreprises et l'emploi ?

Jean-Marie VERCRUYSSSE précise que les collectivités doivent veiller à ne pas mettre trop de contraintes aux entreprises pour leur permettre de s'installer et se développer.

Jean-Marie GOUSSIN souligne que ce sont les activités économiques qui portent les emplois. Il faut donc porter notre effort sur les entreprises.

Hubert SEJOURNE souhaite que l'A 88 soit indiquée de manière plus forte sur la carte de positionnement du territoire, car cet axe qui relie Argentan à Falaise et Caen est très important. Il constate que les phénomènes domicile/travail s'accroissent entre le secteur d'Argentan et Caen. Par exemple, des couples qui ont pour l'un un emploi à Caen et pour l'autre à Argentan et recherchent un logement entre ces deux pôles.

Jean-Pierre LATRON confirme qu'il est difficile pour un couple de trouver deux emplois dans une même ville comme Argentan, d'où l'importance des voies de communication.

Pascal GADEYNE pense qu'arriver à maintenir la population existante serait déjà un premier objectif à atteindre.

3

Nicolay LAMY indique, en réponse aux questions sur l'économie, que l'affichage d'objectifs est important pour montrer l'ambition économique du territoire qui doit à la fois accueillir les nouvelles entreprises sur des zones d'activités « vitrines », tout en maintenant les activités existantes là où elles sont en permettant leur développement.

Une condition nécessaire au développement des entreprises sera d'avoir un réseau numérique très performant, il faut l'affirmer auprès des instances décisionnelles. Il y a des activités de pointe sur le territoire et la formation doit être développée pour pouvoir répondre aux demandes des entreprises. Pour exemple, des collectivités de Vendée ont développé des formations privées en lien avec leurs entreprises pour fidéliser les personnes sur le territoire et renforcer les échanges avec la ville de Nantes.

Le SCOT aborde les sujets du numérique et de la formation et doit affirmer leur importance pour que le SRADDET (en cours d'élaboration au niveau régional) prenne en compte ces sujets pour notre territoire. Le DOO sera ensuite le document opérationnel et opposable du SCOT.

Jean-Marie VERCRUYSSSE souhaite que le SCOT soit malgré tout un document optimiste.

Michel LERAT rappelle que des PLUI sont en cours d'élaboration. Il faudra veiller à la cohérence entre ces documents et le SCOT, et à la complémentarité des démarches. Il félicite le bureau d'études E.A.U. pour sa présentation concise de ce soir, et très fidèle aux éléments ressortis des différents ateliers de concertation. Au sujet du logement, il précise que l'on a surtout besoin de logements de qualité. Pour exemple, des salariés et cadres de Magneti Marelli ne trouvaient pas de logements de qualité suffisante à Argentan et sont allés s'installer dans d'autres communes plus éloignées du site de production argentanais.

Il est précisé tout l'intérêt du partenariat actuel entre les EPCI et le PETR. Les agents des EPCI chargés de l'urbanisme et des PLUI participent aux travaux du SCOT, et les agents du PETR participent aux travaux des PLUI. Des échanges réguliers ont lieu, ce qui devrait garantir une complémentarité des démarches.

Jean-Marie VERCRUYSSSE conclut le débat en indiquant que la carte de positionnement du territoire sera modifiée pour mieux mettre en évidence les axes routiers et les liaisons vers Caen (axe A 88 / N 158), ainsi que vers Flers (D 924). Il indique aussi que le PADD sera ensuite mis en ligne sur le site Internet du PETR, comme l'ensemble des documents du SCOT.

Le Président sollicite ensuite le vote du Comité Syndical pour entériner ce débat.

Après avoir entendu la présentation du PADD, et en avoir débattu, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),**
- **De prendre en compte les éléments débattus.**

INFORMATION

OBJET : CONTRAT DE RURALITE

Concernant le Contrat de Ruralité, le Président rappelle que le dispositif a été créé mi-2016, et le Comité Syndical en a eu une présentation lors de sa réunion du 17 octobre 2016.

Les dossiers ont ensuite été travaillés avec les collectivités.

Le Comité Syndical a ensuite validé une liste de projets lors de sa réunion du 19 décembre 2016.

Depuis, le Contrat de Ruralité a été signé le 15 mars 2017 à la Ferté-en-Ouche par Madame le Préfet de l'Orne et le Président du PETR.

Conformément à ce Contrat, un Comité de Pilotage du Contrat a été mis en place le 19 mai 2017.

Le Président souligne le très bon esprit de travail de ce Comité.

Enfin, la Convention annuelle de financement 2017 a été signée le 22 juin à Argentan par Madame le Préfet de l'Orne et le Président du PETR.

Cette convention 2017 acte la répartition de l'enveloppe de 500 000 € de FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) attribuée par l'Etat pour 2017 entre les projets du territoire, ainsi que les autres interventions de l'Etat, au titre de la DETR ou du FNADT notamment.

Un tableau des projets retenus a été présenté aux membres.

Les dossiers 2017 sont en train d'être déposés auprès des services de l'Etat.

Il faudra dès l'automne penser aux projets que le PETR pourra présenter pour 2018.

INFORMATION

OBJET : CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION

Le Président rappelle ensuite aux membres que, lors de sa réunion du 3 mars 2017, le Comité Syndical a proposé une poursuite de la contractualisation avec la Région à l'échelle du PETR et non à l'échelle des EPCI, et a décidé de solliciter les 3 CdC du PETR pour valider cette échelle de contractualisation au niveau du PETR.

Depuis, les 3 CdC ont approuvé cette échelle de contractualisation par délibérations du 11 avril, du 13 avril, et du 22 juin.

La préparation et la négociation d'un nouveau Contrat vont donc démarrer, afin d'aboutir à l'automne à la signature d'un protocole d'accord entre le PETR, la Région et le Département, comme cela vient d'être fait dans le Perche et dans le Bocage.

Tout pendant que le nouveau Contrat n'est pas prêt et n'entre pas en vigueur, le précédent Contrat Cadre d'Action Territoriale (CCAT), signé avec la Région Basse-Normandie en septembre 2015, reste en vigueur. Les dossiers inscrits dans ce CCAT peuvent toujours être déposés, comme c'est le cas pour les dossiers de l'OCM du PETR, de la Maison de Services au Public de l'Aigle, de la construction bois exemplaire de St-Symphorien des Bruyères, ou de la Maison Fernand Léger d'Argentan.

La signature d'un nouveau Contrat rendra caduc le précédent.

INFORMATION

OBJET : PROJET D'OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES

Enfin, pour le dernier point d'information de ce jour, le Président rappelle que lors de sa réunion du 17 octobre 2016, le Comité Syndical a décidé de mettre en place une Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce, de l'artisanat, et des services.

Il avait été acté de solliciter des aides pour constituer une dotation pour cette opération, auprès des CdC, du Département, de la Région, et de l'Etat.

Le Président informe que :

- les 8 ex-CdC du PETR ont délibéré fin 2016 pour participer au financement de l'OCM, à hauteur d'1 € par habitant,
- le Département de l'Orne a délibéré le 31 mars 2017 pour apporter un financement de 39 172 €,
- la Région a statué le 22 mai 2017, et a délibéré pour apporter une dotation de 100 000 €, prise sur le Contrat du PETR avec l'ex-Région Basse-Normandie.

5

Il ne manque donc plus que la décision de l'Etat pour la participation de 217 516 € du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce), mais d'ores et déjà 50 % de la dotation (soit 217 516 €) sont réunis pour l'opération.

En termes de calendrier, il est proposé de commencer à préparer les modalités d'intervention de cette OCM, sans attendre la décision de l'Etat, afin de pouvoir démarrer la communication sur l'opération dès l'automne 2017.

Les membres soulignent que la communication vers les bénéficiaires doit être prudente et que les délais de versement des aides doivent être courts pour ne pas mettre en difficulté les trésoreries.

QUESTIONS DIVERSES

Pascale STALLEGGER demande où en est le dossier Leader de l'Association Les Arts Improvisés de Saint-Aubin-de-Bonneval. Il lui est précisé que le dossier a eu un avis favorable de principe du Comité de Programmation Leader, mais que nous ne pouvons pas avancer plus tant que l'instruction par la Région n'est pas faite. Les services de la Région sont en train de rattraper le retard d'instruction des dossiers. La saisie des dossiers sur le logiciel de suivi des fonds européens pourra se faire prochainement, ce qui permettra de débloquent l'ensemble des dossiers en attente, dont celui de l'association.

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance du Comité Syndical à 20h00.